

# NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2024/055

Genève, le 22 avril 2024

CONCERNE:

## VINGTIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES (COP20)

### Appel à contributions financières

1. Le Secrétariat rappelle qu'il a invité les Parties à se proposer pour accueillir la 20<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CoP20), étant entendu que la CoP doit se tenir avant la fin 2025.
2. Aucune Partie ne s'étant proposée pour accueillir la CoP20 lors de sa 77<sup>e</sup> session (SC77, Genève, novembre 2023), le Comité permanent a convenu que le Secrétariat prendrait des mesures pour organiser la session à Genève, conformément aux dispositions du paragraphe 32 a) de la résolution Conf. 19.1, *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour la période triennale 2023-2025*, afin d'entamer le long processus de passation des marchés et s'assurer que la CoP20 pourrait se dérouler dans les temps.
3. Le budget administratif de la Convention ne dispose pas de suffisamment de fonds pour organiser la CoP à Genève. Le budget de fonctionnement pour 2025 comprend un montant de 30 000 USD pour un soutien logistique à la CoP20. Le Comité permanent a été informé que, si des fonds peuvent être mobilisés à court terme sur le solde du fonds d'affectation spéciale pour couvrir les frais de base de l'organisation de la CoP à Genève, il sera cependant nécessaire d'obtenir des fonds supplémentaires des Parties à la Convention pour reconstituer le fonds d'affectation spéciale.
4. Les principaux postes suivants nécessitent un appui financier supplémentaire :
  - Locaux de la conférence et équipement de base : location du site, mobilier, cloisons, raccordements électriques, router Wi-Fi et points d'accès pour environ 9000 appareils habituellement utilisés lors d'une CoP.
  - Sécurité : personnel et équipement de l'ONU et privés, notamment des appareils de détection à rayons X à l'entrée du lieu de conférence.
  - Système de vote électronique : matériel et logiciel sécurisés, avec des microphones spécialisés et des cartes de vote pour les salles des deux comités, et des opérateurs professionnels du système.
  - Équipement audiovisuel : écrans et projecteurs dans les salles des deux comités, caméras pour les grands écrans, panneaux d'affichage des informations, systèmes de son pour les

deux comités et micros et systèmes de son pour les salles de réunion, retransmission en direct depuis les salles des deux comités.

- Divers : Signalisation, frais de représentation (par ex., distributeurs d'eau), équipement des bureaux et réserve pour imprévus.
5. Le Secrétariat estime avoir besoin de 1,8-2,0 millions USD pour couvrir les frais énumérés ci-dessus. Les Parties et autres parties prenantes sont invitées à étudier la possibilité de fournir une contribution volontaire, extrabudgétaire, pour couvrir les coûts additionnels encourus suite à l'absence d'offre d'un pays d'accueil de la CoP20. Le Secrétariat remercie par avance les Parties et les autres donateurs pour leur appui.